



**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2009.**

Le vingt-huit septembre deux mille neuf à 18 heures, le conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Claude Leclère, maire.

Présents : M. Lecerf, Mme Hoorelbeke, M. Muller, Mme Baury, M. Liot, Mme Prieur, M. Alcindor, M. Lafage, M. Bruneau, Mme Denis, Mme Heutte, Mme Broustail, Mme Perraud, Mme Lepaon, Mme Pasquier, M. Vrignon, M. Letellier, M. Savary, Mme Pomikal.

Absents :

Mme Sueur (ayant donné pouvoir à Mme Lepaon)
Mme Mullier (ayant donné pouvoir à Mme Pasquier)
Mme Touzé (ayant donné pouvoir à Mme Pomikal)
M. Drouin, M. Maurel, M. Pegeault, M. Hubert.

Secrétaire de séance : Mme Heutte.

RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :

En préalable à la réunion M. Bodenes et Mme Morisson, représentant la Sté VEOLIA, ont commenté les différents indicateurs figurant au rapport du délégataire et repris pour partie dans le rapport établi par la Collectivité.

Il résulte de ce rapport que :

- le nombre d'abonnés est resté stable (1 305 abonnés)
- l'eau distribuée est de bonne qualité et peu calcaire
- le rendement du réseau est en nette amélioration (90% contre 79% en 2007), grâce aux interventions sur les fuites
- le volume consommé (174 913 m³) est en légère augmentation, probablement du fait des nouvelles implantations sur le parc d'activités
- 73 branchements plomb doivent être remplacés d'ici fin 2013. Ces travaux, ainsi que le renouvellement des canalisations en acier, sont systématiquement réalisés lors des gros travaux de voirie.

Le conseil municipal a donc pris acte de la présentation de ce rapport.

RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DU SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA REGION DE CAEN :

M. Bruneau rappelle que ce syndicat a été créé en 1999. Il a pour objet la production d'eau potable, pour 91 communes, à partir des ouvrages nouveaux et existants, le suivi et la qualité des eaux, l'harmonisation des tarifs d'achat d'eau en gros de ses membres.

Le syndicat a également pour objectif, par le biais de maillages entre communes, de garantir la sécurité et la qualité d'approvisionnement des communes membres.

L'approvisionnement en eau se fait à partir de l'usine de captage d'eau de l'Orne à Maltot, et du forage de la Gronde à Mondeville.

Le rapport fait référence aux différents indicateurs techniques et financiers prévus par la réglementation.

Le conseil municipal a pris acte de la communication de ce document.

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CREATION D'UN MARCHÉ :

M. Leclère retrace l'historique de ce projet. A l'occasion d'une rencontre avec les commerçants de la place Jean Jaurès, ces derniers ont demandé à la municipalité d'étudier la mise en place d'un marché, et l'illumination de l'église. Ce dernier souhait sera finalisé en fonction des possibilités financières de la commune.

S'agissant du marché, un groupe de travail constitué autour de M. Lecerf, a engagé un travail de réflexion.

M. Lecerf en fait donc le bilan :

- le lieu d'implantation de ce marché serait la place Jean Jaurès. Cette place dispose des points d'eau et d'électricité, elle est donc aux normes. Le marché pourrait s'installer sur le parking devant la poste, pour s'étendre si besoin vers la pharmacie
- les commerçants sont partie prenante de la démarche. Une dizaine de commerçants non sédentaires serait à ce jour partante.
- sans toutefois être trop sélectif, le groupe de travail entend privilégier les produits bio et les produits issus des circuits courts. L'alimentaire et notamment les primeurs constituent le commerce moteur d'un marché
- Compte tenu des marchés avoisinants, le mercredi matin pourrait être choisi. De plus, certains parents utilisent leur temps partiel ou RTT, pour cette journée sans école. Ainsi, des animations en direction des enfants pourraient être organisées, pour renforcer l'attractivité de ce marché.
- La mise en place et surtout le maintien de ce marché nécessite une démarche de communication très large, au-delà des limites communales
- En ce qui concerne le droit de place, pour être concurrentiel il devrait se situer entre 0.30 et 0.40 € du ml. Cela nécessite la création d'une régie, et engendre donc un coût qu'il revient de mettre en parallèle avec ce que pourrait être la recette. A titre expérimental, et sur une période de six mois, les commerçants pourraient s'installer gratuitement

- il convient également de prévoir le personnel communal pour le placement, et le nettoyage de la place.

M. Lecerf aborde ensuite l'aspect administratif :

- Le groupe de travail s'est déjà penché sur la rédaction d'un règlement intérieur.
- La réglementation prévoit, préalablement à la décision de création, la consultation des organisations professionnelles. M. Lecerf prendra donc contact avec le syndicat des commerçants non sédentaires et invitera son président à participer au prochain groupe de travail.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX :

Cette modification porte uniquement sur la transformation d'un emploi d'adjoint technique Ppal de 2^{ème} classe en 1^{ère} classe. Ceci pour permettre à un agent de bénéficier d'une promotion dans le cadre des avancements de grade.

Accepté à l'unanimité.

URBANISME :

- **Modification n°2 du Plan Local d'urbanisme :**

Le conseil municipal autorise le maire à faire procéder aux études en vue de l'élaboration du dossier de modification du PLU. Cette modification portera notamment sur :

- L'ouverture à l'urbanisation de la 2AU (secteur vieille église), avant-projet du plan d'aménagement d'ensemble de la zone et profil en travers des différentes voiries.
- La modification des limites de la zone 1AUf et de son règlement pour intégration de la résidence services pour personnes âgées.
- La mise à jour du règlement : mise en conformité en fonction de l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme, intégration des nouvelles cotes du PPRI, implantation des bâtiments par rapport aux terrains en pente, etc.....
- La mise à jour de la liste des emplacements réservés.

Ayant quitté la salle en cours de débat. M. Letellier n'a pas participé au vote.

- **Convention avec Investir Immobilier :**

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de rétrocession à intervenir avec INVESTIR IMMOBILIER, dans le cadre d'un programme de construction de quatre immeubles de logements. La rétrocession porte, après aménagement, sur le prolongement du Chemin de la Fosse Accard vers le CD 233.

AMENAGEMENT DU CARREFOUR D'ACCES AU PARC D'ACTIVITES :

Ces travaux, avec l'accord du Département, consisteront en la réalisation :

- d'un carrefour giratoire à 5 branches entre la RD 562A, l'accès principal au Parc d'Activités, une sortie secondaire en sens unique et un accès à un quartier de la commune. Le rayon extérieur existant sera augmenté.
- de pistes cyclables et de cheminements piétonniers avec, en particulier, la continuité des pistes existantes.

La société Normandie Aménagement en qualité de concessionnaire du Parc d'Activités, prendra à sa charge et sous sa responsabilité, l'ensemble des études et travaux. Elle assurera également les acquisitions foncières nécessaires aux travaux. L'entretien sera à la charge de la commune.

S'agissant d'un rond-point d'entrée de ville, Normandie Aménagement soumettra le projet à la commune.

Les modalités de l'étude, de la réalisation et de l'entretien de cet ouvrage, ont été formalisées dans un projet de convention à intervenir entre la Commune, Normandie Aménagement, et le Département du Calvados.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention.

CONVENTION AVEC L'UFAC (UNION FLEURYSIENNE D' ACTIONS CULTURELLES) :

Considérant l'implication de cette association dans la vie culturelle de la commune, et constatant que les actions menées par elle présentent un réel intérêt local,

Considérant également le soutien apporté par la Collectivité pour la réalisation de ces projets, il convient de préciser les modalités de coopération entre la Commune et l'UFAC,

M. le maire est autorisé à signer une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec *l'Union Fleurysienne d'Actions Culturelles*.

CONTRAT DE PARRAINAGE SPORTIF PUBLICITAIRE avec CAP WEST Marc LEPESQUEUX :

Il s'agit de reconduire le partenariat engagé depuis quelques années, avec le navigateur. Cette convention définit pour chacune des parties les règles en matière de communication et de droit d'image. Elle prévoit également un certain nombre d'actions menées avec les écoles de Fleury. Il s'avère que les engagements sont respectés, que ces actions permettent aux enseignants de travailler sur des apprentissages, et qu'ils sont par conséquent favorables à la poursuite de ce partenariat.

La participation financière de la commune, pour la saison 2009, s'élève à 2 392 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat correspondant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SA DELEGATION :

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le maire au titre de cette délégation, à savoir :

N°1/2009 : signature des marchés de travaux relatifs à l'extension du réfectoire du restaurant scolaire rue François Mitterrand :

- Lot n°1 - Terrassement, maçonnerie, Gros-Œuvre : ABSCIS Construction, pour un montant de 13 813,60 € HT.
- Lot n°2 - Charpente ossature bois, Isolation, Plâtrerie sèche, faux plafond : DEFIBAT, pour un montant de 15 300 € HT.
- Lot n°3 - Etanchéité : S.E.B. pour un montant de 3940,01 € HT.
- Lot n° 4 - Menuiseries extérieures aluminium : LEBAILLY Fils, pour un montant de 12 314 € HT.
- Lot n° 5 - Electricité : E.G.C. pour un montant de 1 506 € HT.
- Lot n° 6 - Revêtements muraux : CYJOCO, pour un montant de 2 857,15 € HT
- Lot n° 7 - Revêtement de sols : CYJOCO, pour un montant de 4 862,02 € HT.

N°2/2009 : signature d'un marché de prestation de services avec la SOCOTEC, portant sur l'exercice d'une mission d'assistance technique et d'aide à la décision concernant l'état patrimonial de la salle polyvalente. Le montant de la prestation s'élève à 2 250 € HT.

N°3/2009 : signature d'un marché de travaux avec la Sarl AUBRÉE Philippe pour la fourniture et la mise en œuvre d'un enduit bi-couche, dans les allées du cimetière rue d'Ifs. Le montant des travaux s'élève à 13 924,47 € HT.

N°4/2009 : commande auprès de CLAAS RESEAU AGRICOLE - St-Aignan-de-Cramesnil, d'un tracteur d'occasion de marque John Deere, pour un montant de 26 000 € HT.

N°5/2009 : signature d'un marché de prestations de service, d'un montant de 2 200 € HT, avec NORISKO CONSTRUCTION, correspondant à la mission de contrôle technique, dans le cadre des travaux d'extension du restaurant scolaire, rue François Mitterrand.

N°6/2009 : signature d'un marché de prestations de service, d'un montant de 2 525 € HT, avec NORISKO CONSTRUCTION, correspondant à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, dans le cadre des travaux d'extension du restaurant scolaire, rue François Mitterrand.

N°7/2009 : décision en accord avec le titulaire des contrats,

1. de mettre un terme à la mission de maîtrise d'œuvre, confiée par contrats séparés à la Sté INGE-INFRA, pour l'aménagement de la rue Serge Rouzière et du Chemin de la Fosse Accard.

2. de signer avec la Sté INGE-INFRA un contrat de maîtrise d'œuvre portant sur l'ensemble de l'opération, pour un coût de rémunération de 7 900 € HT.

Fleury-sur-Orne, le 1/10/2009

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Claude Leclère.